CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E3875** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2024**

ÉDITÉ LE **06/10/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1986
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/06/2023
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE B335291894

Siret : **335 291 894** **00038**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 1928494
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 011012927 D 002
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 011012927 D 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **RAYNIER**

255 RUE GUILLAUME CAILHAU
ZA LANNOLIER II
11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04 68 25 45 68 **Fax :** 04 68 25 76 87
Portable : 06 10 05 15 88

Site Internet :
E-mail : contact@raynier-plomberie.fr

Responsabilité légale :
PAGES DEVELOPPEMENT (948 666 912) / PAGES NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/05/2023
o Ventilation mécanique	16/05/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.